

Bruxelles, le 28 avril 2020

Nos Réf : BÉL/ MaB/VL/27.04.2020/3596
Cellule Culture

Objet : Formulaire de demande –Fonds d'indemnisation – COVID-19

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a créé un Fonds d'urgence et de soutien pour les opérateurs, les travailleurs et les usagers des secteurs frappés de plein fouet par la crise sanitaire du coronavirus COVID-19. L'objectif de ce Fonds est d'apporter une aide urgente aux opérateurs subventionnés qui subissent d'importantes pertes de recettes en raison de l'annulation d'activités ou de la fermeture de lieux, lorsque ces recettes propres représentent une part substantielle de leurs recettes totales. La part de ce fonds réservé à la culture est aujourd'hui de 8.6 millions d'euros pour la période du 10 mars au 3 mai 2020.

Sur la base d'un relevé de la nature et de l'ampleur du préjudice subi, à conditions que les moyens permettant la limitation du préjudice aient été activés et que les engagements vis-à-vis des prestataires finaux aient été honorés, le Gouvernement décidera d'indemniser les opérateurs par des subventions exceptionnelles.

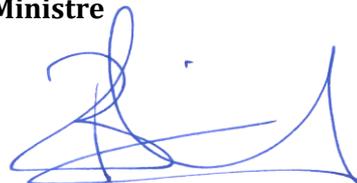
Je vous adresse ce courriel parce que vous relevez d'un des secteurs qui ont été définis comme prioritaires dans l'accès au fonds. Si vous estimez avoir subi un préjudice et souhaitez bénéficier d'une indemnisation, vous devez impérativement rentrer votre déclaration de préjudice et les pièces justificatives associées en complétant le formulaire en ligne.

Le formulaire en ligne sera accessible à l'adresse <https://subsides-covid19.cfwb.be/> à partir du vendredi 1^{er} mai 2020 et devra être complété au plus tard le lundi 18 mai 2020. Si vous souhaitez déjà commencer à préparer le dossier, vous pouvez accéder à la check-list explicative des informations et documents qui vous seront demandés, en cliquant sur <https://tinyurl.com/y8j4avqr>.

Pour toute question relative à ce Fonds, vous pouvez consulter la FAQ sur [culture.be](http://www.culture.be/index.php?id=17747) <http://www.culture.be/index.php?id=17747> ou contacter le Guichet culture de l'Administration (02/413.31.28 – culture.info@cfwb.be).

Je vous prie d'agréer, mesdames, messieurs, mes plus cordiales salutations.

La Ministre



Bénédicte LINARD